

ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

CATALOGUE DES FORMATIONS

Année 2019



©Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Ce catalogue de formation est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par l'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

Tous droits réservés

SOMMAIRE

Pages

Brève présentation de l'OHADA	1
Présentation de l'ERSUMA	3 - 4
Nos formations 2018 en chiffres	5
Nos partenaires	6 - 7

Présentation des formations de 2019	8
-------------------------------------	---

Formation du mois de février	9
Formations du mois de mars	9- 10
Formations du mois d'avril	11- 12
Formation du mois de mai	12
Formation de juin	14
Formations du mois de juillet	14 -15
Formation du mois de septembre	16
Formations du mois d'octobre	16 - 18
Formations du mois de novembre	18 - 19
Formation du mois de décembre	19

Colloque international	13
Forum international des professionnels du droit	18

Tableau synoptique des formations et manifestations 2019	20-24
Formulaire d'inscription à titre individuel	25
Formulaire d'inscription pour entreprise ou organisation	26
Conditions générales des formations	27-28

BREVE PRESENTATION DE L'OHADA

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensables au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays en appréhendent les contours alors que d'autres émettent une volonté qui va dans ce sens.

Après vingt-quatre (24) ans d'existence, l'OHADA n'en finit pas de faire ses preuves. Elle constitue une œuvre immense d'unification du droit sur les plans matériel et territorial devenue un modèle à suivre dans d'autres horizons. Les pays des Caraïbes ont déjà entrepris un projet comparable et l'Europe cherche à se rapprocher de cette formule à succès.

L'OHADA comprend cinq (5) Institutions: la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent (SPO), la Cour

Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le Conseil des Ministres regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence est assurée, à la suite de la Guinée, à compter du 1^{er} janvier 2018, par le Gabon.

Le Secrétariat Permanent (SPO) est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'OHADA, de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Le Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le Conseil des Ministres. Aujourd'hui, le Professeur Dorothe Cossi SOSSA, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

La Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA) est située à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis

sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA compte aujourd'hui treize (13) juges et est présidée par Madame Flora DALMEIDA MELE, qui est par ailleurs Vice-présidente du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de l'OHADA, rattaché au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et évaluer en droit des affaires en général, en droit OHADA et en tout autre droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est aujourd'hui dirigée par le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE.

Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les hommes de l'art. En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la Commission Nationale OHADA (CNO)

qui existe dans chacun des Etat membre. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus grand pourvoyeur de personnes ressources pour la composition du Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée :

- **d'une Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA)** chargée d'élaborer des projets de mise à jour permanente du système comptable, de suivre la mise en application du système comptable dans les Etats membres et susciter la mise en œuvre de l'harmonisation de liasses fiscales dans l'espace en relation avec les administrations compétentes ;
- **d'un Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques** chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation :
www.ohada.org

PRESENTATION DE L'ERSUMA

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de onze mille (11.000) personnes formées, d'horizons professionnelles diverses.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée.

Le pôle technique est constitué des différents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du:

- Centre de formation :

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou

d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle, de la disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou diplômantes et respectent les méthodes modernes de formation d'adultes.

- Centre de recherche :

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ERSUMA, de chercheurs-associés, chercheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique (colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche.

Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes de références ou de rédaction d'actes.

- Centre de documentation :

Il contribue à la diffusion et à l'amélioration des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://biblio.ohada.org>. Le Centre de documentation dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA » qui est, pour les éditeurs et auteurs un espace de dépôt-vente pour la diffusion des leurs ouvrages et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé. La librairie sera bientôt accessible en ligne. Le Centre de documentation offre également un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou centres de documentation spécialisés en droit des affaires.

- Centre de traduction et d'interpré- riat en droit :

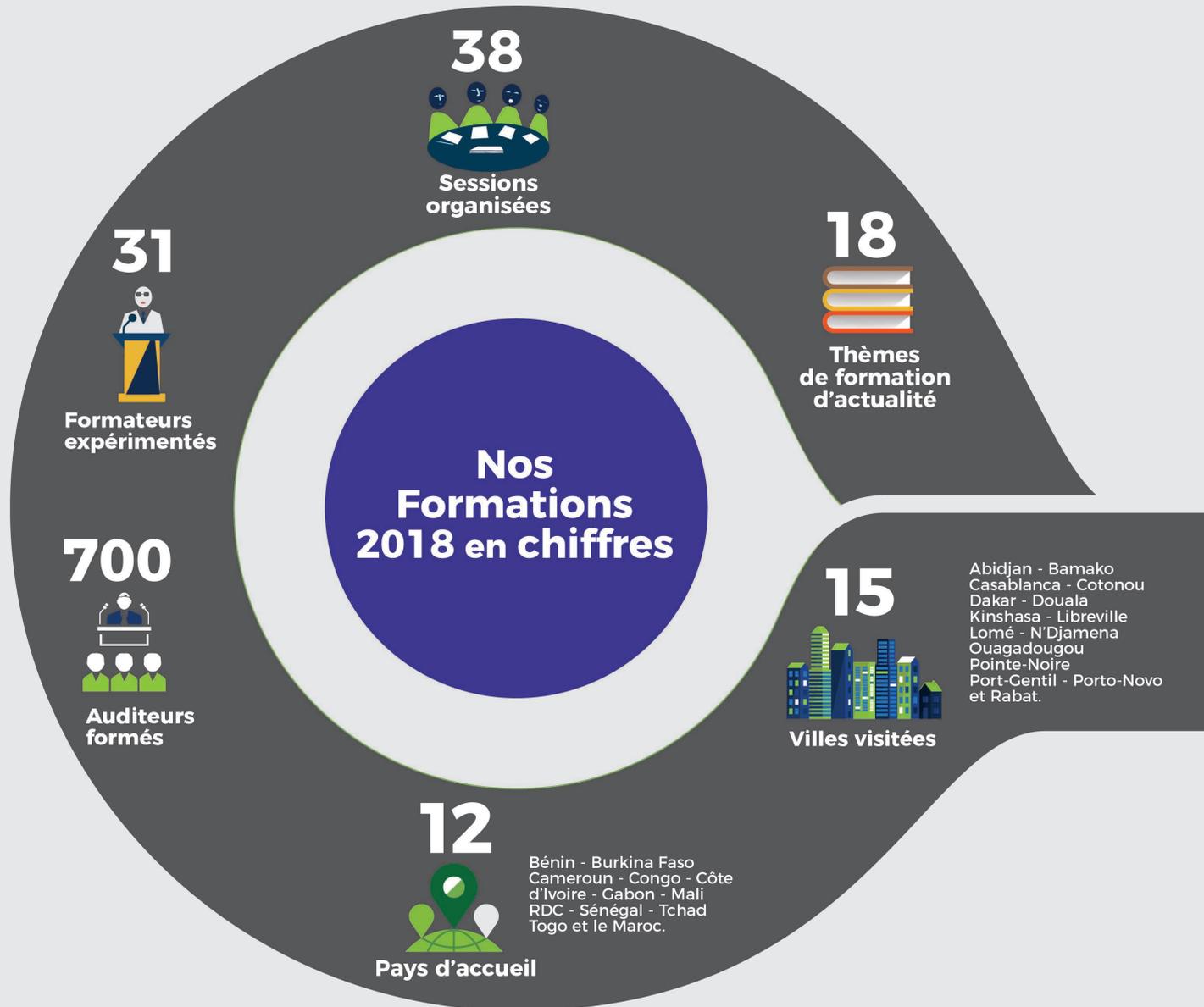
Il vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes, fonctionnaires internationaux, assurent la traduction de tous les textes et documents officiels en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétariat juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit.

***Pour des informations détaillées sur l'ERSUMA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation :
<http://ersuma.ohada.org>***



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Direito dos Negocios



NOS PARTENAIRES EN 2018

STRUCTURES ETATIQUES

- Le Ministère de la Justice du Burkina Faso ;
- Le Ministère des transports du Bénin (DTT-ANaTT) ;

ORDRES PROFESSIONNELS

- Chambre Nationale des Huissiers de Justice de Guinée ;
- Chambre Nationale des Notaires de Guinée ;
- Ordre National des Avocats de Guinée ;
- Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal ;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Bénin ;
- Chambre Nationale des Notaires du Congo ;

ENTREPRISES / SOCIETES

- Société Nationale de Recouvrement (SNR) du Sénégal ;
- Office Togolais des Recettes, Lomé (Togo) ;
- ONG ADG (Aide au Développement Gembloux), Thiès (Sénégal) ;
- Djibouti Telecom S.A ;
- Togo Invest Corporation, Lomé (Togo) ;
- Togo Oil Company, Lomé (Togo) ;
- Société de Tourisme de la Région des Lacs (SOFERTOURLacs), Yamoussoukro, (Côte d'Ivoire) ;
- Société Nationale d'Electricité S.A "SNEL" de la RDC ;
- Société ONYX DEVELOPPEMENT, Paris (France) ;
- CFAO, Paris (France) ;
- Coopérative Burkinabé de l'Habitat (CBH), Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) ;
- Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL), Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-Ecologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT), N'Djamena (Tchad) ;

- CNPC International CO. LTD – CHAD, N'Djamena (Tchad) ;
- Plantation & Huilerie du Congo (PHC), Kinshasa (RDC) ;
- Société D'exploitation de Manantali ET Felou, Bamako-Dakar ;
- RAWBANK, Kinshasa (RDC) ;

CABINETS DE CONSEILS ET D'EXPERTISES

- Cabinet NEXT ADVISE C&D, Conakry (Guinée) ;
- Etude Notariale Me TIKADA Moubinou Cotonou (Bénin) ;
- Cabinet d'Avocats Me SARR François et Associés, Dakar (Sénégal) ;
- Cabinet d'Expertise Comptable M. SECK PAPA, Dakar (Sénégal) ;
- Cabinet MBUYU et Associés, Kinshasa (RDC) ;
- Etude Me GOUARI Audrey, Brazzaville (Congo) ;
- Cabinet de Conseil Juridique "David Five Consulting", Pointe Noire (Congo) ;
- Cabinet d'Avocat AQUEREBURU & PARTNERS, Lomé (Togo) ;
- Cabinet de Me d'ALMEIDA MENSAH Régine, Avocat - Arbitre à la CCJA de l'OHADA, Conseil auprès de la Cour Pénale Internationale, Port-Gentil (Gabon) ;
- Cabinet JILMONDE CONSULTING SARL - REDDITION DE COMPTE DE GESTION, Cotonou (Bénin) ;
- Cabinet d'Avocat de Me OGANDAGA, Port-Gentil (Gabon) ;
- Cabinet SVDG AFRIQUE, Expertise-Comptable et Commissariat aux comptes, Cotonou (Bénin) ;
- Cabinet International BENAUDIT CONSULTEX-NEW ACE / BAKER TILLY BAKER TILLY ;
- Cabinet d'expertise comptable AFT Consulting et Associés Sarl, Kinshasa (RDC) ;
- Cabinet d'avocats Thambwe-Mwamba & Associés, Kinshasa (RDC) ;

INSTITUTIONS D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION

- Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- Cour d'Arbitrage du Togo (CATO), Lomé (Togo);
- Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO).

HAUTES JURIDICTIONS AFRICAINES

- Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA);
- Cour de Justice de l'UEMOA, Ouagadougou (Burkina Faso) .

ASSOCIATION DE PROMOTION DE LA MEDIATION

- L'Union des Médiateurs OHADA (UMOHADA), Abidjan (Côte d'Ivoire) ;

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Projet d'Amélioration du Climat des Investissements (PACI) au sein de l'espace OHADA ;
- Projet de compétitivité et de croissance intégrée (PCCI), Cotonou (Bénin) ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC), Niamey (Niger) ;

PRESENTATION DES FORMATIONS DE 2019

L'ERSUMA programme, pour l'année 2019, dix-huit (18) formations qui vont se tenir dans différents pays, tenant compte de la répartition géographique des Etats Parties et de la promotion du droit OHADA hors de son espace.

Dans ce catalogue, les formations proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (www.ohada.org).

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations à réaliser en exécution de contrats de partenariat de formation signés par l'ERSUMA avec les ordres professionnels et autres structures publiques ou privées de formation.

Les entreprises ou organismes ayant identifié un besoin de formation peuvent également faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle et la tenue des sessions de formation souhaitées.

FORMATION 1**« Les techniques de cassation en matière civile et commerciale »**

Date	18 au 22 Février 2019
Durée	05 jours
Lieu	Porto-Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)
Public cible	Juges des cours de cassation et hautes juridictions nationales ; juges des hautes juridictions communautaires ; procureurs et avocats généraux ; conseillers et juges référendaires ; juristes référendaires des hautes juridictions ; magistrats ; avocats ; auditeurs de justice, universitaires.
Frais de formation	375.000 FCFA

FORMATION 2**« Techniques et stratégies de rédaction et de négociation des contrats pétroliers et miniers en Afrique » (04 - 05 mars)****« Les Partenariats Public Privé : comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques et industries extractives en Afrique » (06 - 07 mars)****« Maitriser les Modes Alternatifs de Règlement des Différends dans les contrats d'investissement dans l'espace OHADA » (08 - 09 mars)**

Date	04 - 09 mars 2019
Durée	06 jours
Lieu	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)
Public cible	Dirigeants et managers d'entreprises des secteurs minier et pétrolier ; cadres et collaborateurs des Ministères en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; cadres et collaborateurs des services/directions juridiques ; avocats ; notaires ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; cadres et agents de l'Administration publique, du secteur privé, des organisations professionnelles, des partenaires au développement, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir en Afrique ; arbitres et médiateurs ; universitaires.
Frais de formation	200.000 FCFA / sessions 450.000 FCFA (pour toute inscription aux 3 sessions cumulées)

FORMATION 3**« Formation des formateurs aux méthodes andragogiques »****Date** 18 - 22 mars 2019**Durée** 05 jours**Lieu** Saly (Sénégal)**Public cible** Universitaires ; magistrats ; notaires ; avocats ; huissiers de justice ; experts-comptables ; juristes d'entreprise ; juristes de banque ; juristes d'assurances ; fiscalistes ; managers et administrateurs de sociétés ; cadres et formateurs des organisations patronales ; directeurs des études et gestionnaires de structures publiques et privées de formation continue ; cadres des Ministères et autres structures en charge de l'accompagnement des opérateurs économiques, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes ; doctorants et toute personne intéressée par la formation d'adultes.**Frais de formation** 400.000 FCFA**FORMATION 4****« Exercer la fonction de mandataire judiciaire des procédures collectives d'apurement du passif »****Date** 18 - 22 mars 2019**Durée** 05 jours**Lieu** Praia (Cap-Vert)**Public cible** Mandataires judiciaires, magistrats, avocats, notaires, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice, experts-comptables, greffiers, huissiers de justice, mandataires judiciaires, commissaires-priseurs, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, auditeurs de justice, universitaires, opérateurs économiques, toute personne intéressée.**Frais de formation** 450.000 FCFA

FORMATION 5**« Gestion stratégique des saisies immobilières »**

Date	01 - 05 avril 2019
Durée	05 jours
Lieu	Porto-Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)
Public cible	Huissiers de justice, agents d'exécution, commissaires-priseurs.
Frais de formation	250.000 FCFA

FORMATION 6

**« Exercer la fonction d'arbitre : éthique et déontologie »
(08 avril)**
**« Management de la procédure d'arbitrage OHADA »
(09- 10 avril)**
« Management de Centre d'arbitrage »(11 - 12 avril)

Date	08 - 12 avril 2019
Durée	05 jours
Lieu	Kigali (Rwanda)
Public cible	Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de Chambre de commerce et d'industrie ; juristes d'entreprises ; universitaires et toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.
Frais de formation	Session 1: 100.000FCFA Session 2: 200.000FCFA Session 3: 200.000FCFA 400.000 FCFA (pour toute inscription aux 3 sessions cumulées)

FORMATION 7**« Techniques de rédaction des contrats d'affaires »**

Date	22 - 26 Avril 2019
Durée	05 jours
Lieu	Porto-Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)
Public cible	Dirigeants et managers d'entreprises ; cadres et collaborateurs des Ministères en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des services/directions juridiques ; avocats ; notaires ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs et financiers ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; cadres et agents des secteurs public et privé ; universitaires.
Frais de formation	450.000 FCFA

FORMATION 8**« Pratique de la médiation dans l'espace OHADA : Niveau avancé (session unique) »**

Date	13 - 17 mai 2019
Durée	05 jours
Lieu	Niamey (Niger)
Public cible	Médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution de médiation ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts-comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires et toute autre personne ayant déjà suivi une formation en médiation.
Frais de formation	400.000 FCFA



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Dircito dos Negocios



Public cible

Universitaires - économistes - juristes - sociologues - anthropologues
socio-anthropologues - politistes - cadres et agents publics (pouvoirs publics) cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion des investissements de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de lutte contre la pauvreté - cadres et collaborateurs des Ministères et agences en charge de la promotion des PME, PMI et TPE - cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion des coopératives agricole, artisanale et commerciale cadres et collaborateurs des Centres de gestion agréés - cadres et collaborateurs des Chambres de commerce et d'industrie - opérateurs économiques - investisseurs chefs d'entreprise et assimilés, administrateurs d'entreprises - commerçants banquiers assureurs - juristes d'entreprises - magistrats - avocats - notaires huissiers de justice membres de la société civile - membres des organisations non-gouvernementales doctorants - étudiants.

FORMATION 9**« Déontologie et éthique du juge et du greffier »**

Date	10 - 14 juin 2019
Durée	05 jours
Lieu	Porto-Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)
Public cible	Magistrats et greffiers des cours et tribunaux.
Frais de formation	250.000 FCFA

FORMATION 10**« Sécurisation des créances et efficacité du recouvrement »**

Date	01 - 05 Juillet 2019
Durée	05 jours
Lieu	Moroni (Union des Comores)
Public cible	Juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; magistrats ; avocats ; notaires ; auditeurs ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des partenaires au développement, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir dans l'espace OHADA ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires ; greffiers ; administrateurs d'entreprises ; chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; universitaires.
Frais de formation	250.000 FCFA

FORMATION 11**« Techniques juridiques et comptables des restructurations d'entreprise : comment réaliser les fusions, scissions et apports partiels d'actif en droit OHADA ? »**

Date	15 - 18 Juillet 2019
Durée	04 jours
Lieu	Yaoundé (Cameroun)
Public cible	Notaires et collaborateurs de notaire ; avocats ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et des assurances ; administrateurs d'entreprises ; managers et opérateurs économiques ; experts-comptables et comptables ; auditeurs ; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables ; financiers ; fiscalistes ; magistrats ; universitaires.
Frais de formation	400.000 FCFA

FORMATION 12**« PPP : comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques en Afrique ? »**

Date	29 juillet - 02 août 2019
Durée	05 jours
Lieu	Lubumbashi (RDC)
Public cible	Dirigeants et managers d'entreprises ; cadres et collaborateurs des Ministères en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; cadres et collaborateurs des services/directions juridiques ; avocats ; notaires ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; cadres et agents de l'Administration publique, du secteur privé, des organisations professionnelles, des partenaires au développement, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir en Afrique ; universitaires.
Frais de formation	450.000 FCFA

« Mastering the new legal framework on arbitration and mediation in the OHADA Space (en anglais) »

Date 16 - 20 septembre 2019

Durée 05 jours

Lieu Buea (Cameroun)

Public cible Médiateurs ; arbitres ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage et de médiation ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts-comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires.

Frais de formation 250.000 FCFA

« Guide méthodologique d'élaboration des comptes consolidés et combinés (version D4C) » (07 - 09 octobre)

« Lecture et analyse des états financiers du SYSCOHADA révisé par des non financiers » (10 - 11 octobre)

Date 07 - 11 octobre 2019

Durée 05 jours

Lieu Conakry (Guinée)

Public cible Session 1: Experts-comptables; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers ; fiscalistes ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprise ; managers.

Session 2: Opérateurs économiques ; chefs d'entreprise ; associés ou actionnaires de sociétés commerciales ; administrateurs de société ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; juristes d'entreprises ; experts évaluateurs ; juristes fiscalistes ; universitaires ; doctorants.

Frais de formation Session 1: 300.000 FCFA
Session 2: 200.000 FCFA



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Direito dos Negocios

ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature



1^{RE} ÉDITION

FIPROD

FORUM INTERNATIONAL DES
PROFESSIONNELS DU DROIT

Thème : « Négociation et conseils en investissements dans l'espace OHADA »

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo - Bénin
Tél. : (229) 20 24 58 04 - 97 97 05 37
E-mail: ersuma@ohada.org
Site Web : <http://ersuma.ohada.org>

L'interprofessionnalisme au service du développement économique.



FORMATION 15**« La saisine de la CCJA en matière contentieuse : comment éviter l'irrecevabilité ? »**

Date	21 - 23 Octobre 2019
Durée	03 jours
Lieu	Abidjan au siège de la CCJA (Côte d'Ivoire)
Public cible	Avocats ; huissiers de justice ; juristes conseils ; magistrats ; greffiers, juristes référendaires ; auditeurs de justice ; universitaires.
Frais de formation	350.000 FCFA

FORMATION 16**« Prevenção e tratamento de dificuldades das empresas : as contribuições do AUPCAP revisto (en portugais) »**

Date	04 - 08 novembre 2019
Durée	05 jours
Lieu	Bissau (Guinée Bissau)
Public cible	Magistrats; mandataires judiciaires; avocats; notaires; experts-comptables; experts judiciaires; greffiers; huissiers de justice; commissaires-priseurs; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux; contract managers; juristes d'entreprises; juristes de banques et d'assurances; fiscalistes; auditeurs; opérateurs économiques; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion et des investissements, de l'entreprenariat féminin et de l'entreprenariat des jeunes; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées en charge de la protection de l'emploi et de la sécurité sociale; auditeurs de justice; cadres et agents des Ministères en charge des finances (Impôts, Trésor, Douanes).
Frais de formation	250.000 FCFA

FORMATION 17**« Prévention et traitement des difficultés des entreprises : les apports de l'AUPCAP révisé (en espagnol) »****Date** 18 - 22 Novembre 2019**Durée** 05 jours**Lieu** Malabo (Guinée Equatoriale)**Public cible** Magistrats ; mandataires judiciaires ; avocats ; notaires ; experts-comptables ; experts judiciaires ; greffiers ; huissiers de justice ; commissaires-priseurs ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion et des investissements, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes ; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées en charge de la protection de l'emploi et de la sécurité sociale ; auditeurs de justice ; cadres et collaborateurs des Centres de gestion agréés ; universitaires ; cadres et agents des Ministères en charge des finances (Impôts, Trésor, Douanes).**Frais de formation** 250.000 FCFA**FORMATION 18****« Gouvernance des entreprises publiques : les bonnes pratiques de gestion du portefeuille de l'Etat »****Date** 09 - 13 décembre 2019**Durée** 05 jours**Lieu** Cotonou (Bénin)**Public cible** Dirigeants et managers des entreprises publiques ; cadres des Ministères en charge de la gestion du portefeuille de l'Etat ; administrateurs de sociétés d'Etat, de sociétés nationales, de sociétés d'économie mixte, de sociétés à capital public majoritaire ou minoritaire ; cadres et collaborateurs des sociétés privées exerçant une mission de service public ; agents comptables ; directeurs administratifs et financiers des entreprises publiques ; experts-comptables ; auditeurs ; agents judiciaires de l'Etat ; cadres et agents de contrôle de la gestion du portefeuille de l'Etat ; inspecteurs généraux d'Etat ; vérificateurs généraux ; cadres et contrôleurs du Trésor ; juges de Cours des comptes ; magistrats ; avocats ; notaires ; juristes d'entreprises.**Frais de formation** 450.000 FCFA

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FORMATIONS ET MANIFESTATION 2019

THEME	DATE	LIEU	PUBLIC CIBLE	FRAIS DE FORMATION
F1 Les techniques de cassation en matière civile et commerciale En partenariat avec l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones	18 au 22 Février 2019	Porto- Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)	Juges des cours de cassation et hautes juridictions nationales ; juges des hautes juridictions communautaires ; procureurs et avocats généraux ; conseillers et juges référendaires ; juristes référendaires des hautes juridictions ; magistrats ; avocats ; auditeurs de justice, universitaires.	375.000 FCFA
F2 « Techniques et stratégies de rédaction et de négociation des contrats pétroliers et miniers en Afrique » (04-05 mars)	04 - 09 mars 2019	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	Dirigeants et managers d'entreprises des secteurs minier et pétrolier ; cadres et collaborateurs des Ministères en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; cadres et collaborateurs des services/directions juridiques ; avocats ; notaires ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; cadres et agents de l'Administration publique, du secteur privé, des organisations professionnelles, des partenaires au développement, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir en Afrique ; arbitres et médiateurs ; universitaires.	200.000 FCFA
« Les Partenariats Public Privé : comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques et industries extractives en Afrique » (06-07 mars)			200.000 FCFA	
« Maitriser les Modes Alternatifs de Règlement des Différends dans les contrats d'investissement dans l'espace OHADA » (08-09 mars) En partenariat avec la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ASLF) de la Banque Africaine de Développement (BAD)			200.000 FCFA	
F3 « Formation des formateurs aux méthodes andragogiques »	18 - 22 mars 2019	Saly (Sénégal)	Universitaires ; magistrats ; notaires ; avocats ; huissiers de justice ; experts-comptables ; juristes d'entreprise ; juristes de banque ; juristes d'assurances ; fiscalistes ; managers et administrateurs de sociétés ; cadres et formateurs des organisations patronales ; directeurs des études et gestionnaires de structures publiques et privées de formation continue ; cadres des Ministères et autres structures en charge de l'accompagnement des opérateurs économiques, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes ; doctorants et toute personne intéressée par la formation d'adultes.	400.000 FCFA
F4 « Exercer la fonction de mandataire judiciaire des procédures collectives d'apurement du passif »	18 - 22 mars 2019	Praia (Cap-Vert)	Mandataires judiciaires, magistrats, avocats, notaires, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice, experts-comptables, greffiers, huissiers de justice, mandataires judiciaires, commissaires-priseurs, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, auditeurs de justice, universitaires, opérateurs économiques, toute personne intéressée.	450.000 FCFA

F5	« Gestion stratégique des saisies immobilières » En partenariat avec l'Union Internationale des Huissiers de Justice (UIH)	01 – 05 avril 2019	Porto- Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)	Huissiers de justice, agents d'exécution, commissaires-priseurs.	250.000 FCFA
F6	« Exercer la fonction d'arbitre : éthique et déontologie » (08 avril) « Management de la procédure d'arbitrage OHADA » (09-10 avril) « Management de Centre d'arbitrage » (11-12 avril)	08 – 12 avril 2019	Kigali (Rwanda)	Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de Chambre de commerce et d'industrie ; juristes d'entreprises ; universitaires et toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.	100.000 FCFA 200.000 FCFA 200.000 FCFA 400.000 FCFA (pour toute inscription aux 3 sessions cumulées)
F7	«Techniques de rédaction des contrats d'affaires »	22 – 26 Avril 2019	Porto-Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)	Dirigeants et managers d'entreprises ; cadres et collaborateurs des Ministères en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des services/directions juridiques ; avocats ; notaires ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs et financiers ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; cadres et agents des secteurs public et privé ; universitaires.	450.000 FCFA
F8	« Pratique de la médiation dans l'espace OHADA : Niveau avancé (session unique) »	13 - 17 mai 2019	Niamey (Niger)	Médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution de médiation ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts-comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires et toute autre personne ayant déjà suivi une formation en médiation.	400.000 FCFA
M1	Colloque international sur le thème « L'économie informelle dans l'espace OHADA : approches économique, juridique, politique et socio-anthropologique »	27 – 29 mai 2019	Porto-Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)	Universitaires ; économistes ; juristes ; sociologues ; anthropologues ; socio-anthropologues ; politistes ; cadres et agents publics (pouvoirs publics) ; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion des investissements, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes ; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de lutte contre la pauvreté ; cadres et collaborateurs des Ministères et agences en charge de la promotion des PME, PMI et TPE ; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion des coopératives agricole, artisanale et commerciale ; cadres et collaborateurs des Centres de gestion agréés ; cadres et collaborateurs des Chambres de commerce et d'industrie ; opérateurs économiques ; investisseurs ; chefs d'entreprise et assimilés, administrateurs d'entreprises ; commerçants ; banquiers ; assureurs ; juristes d'entreprises ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; membres de la société civile ; membres des organisations non-gouvernementales ; doctorants ; étudiants.	150.000 FCFA (Universitaire/ professionnel) 50.000 FCFA (Etudiant/ doctorant)

F9 « Déontologie et éthique du juge et du greffier »	10 – 14 juin 2019	Porto-Novo au siège de l'ERSUMA (Bénin)	Magistrats et greffiers des cours et tribunaux.	250.000 FCFA
F10 « Sécurisation des créances et efficacité du recouvrement »	01 – 05 Juillet 2019	Moroni (Union des Comores)	Juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; magistrats ; avocats ; notaires ; auditeurs ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des partenaires au développement, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir dans l'espace OHADA ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires ; greffiers ; administrateurs d'entreprises ; chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; universitaires	250.000 FCFA
F11 « Techniques juridiques et comptables des restructurations d'entreprise : comment réaliser les fusions, scissions et apports partiels d'actif en droit OHADA ? »	15 – 18 juillet 2019	Yaoundé (Cameroun)	Notaires et collaborateurs de notaire ; avocats ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et des assurances ; administrateurs d'entreprises ; managers et opérateurs économiques ; experts-comptables et comptables ; auditeurs ; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables ; financiers ; fiscalistes ; magistrats ; universitaires.	400.000 FCFA
F12 « PPP : comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques en Afrique ? » En partenariat avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	29 juillet – 02 août 2019	Lubumbashi (RDC)	Dirigeants et managers d'entreprises ; cadres et collaborateurs des Ministères en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; cadres et collaborateurs des services/directions juridiques ; avocats ; notaires ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; cadres et agents de l'Administration publique, du secteur privé, des organisations professionnelles, des partenaires au développement, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir en Afrique ; universitaires.	450.000 FCFA

F13	« Mastering the new legal framework on arbitration and mediation in the OHADA Space (en anglais) »	16 – 20 septembre 2019	Buea (Cameroun)	Médiateurs ; arbitres ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage et de médiation ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts-comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires.	250.000 FCFA
F14	« Guide méthodologique d'élaboration des comptes consolidés et combinés (version D4C)»	07 – 09 octobre 2019	Conakry (Guinée)	Experts-comptables; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers ; fiscalistes ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprise ; managers.	300.000 FCFA
	« Lecture et analyse des états financiers du SYSCOHADA révisé par des non financiers.»	10 – 11 octobre 2019		Opérateurs économiques ; chefs d'entreprise ; associés ou actionnaires de sociétés commerciales ; administrateurs de société ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; juristes d'entreprises ; experts évaluateurs ; juristes fiscalistes ; universitaires ; doctorants.	200.000 FCFA
F15	« La saisine de la CCJA en matière contentieuse : comment éviter l'irrecevabilité ? » En partenariat avec la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), la Conférence des Barreaux de l'OHADA et le CIFAF	21 – 23 Octobre 2019	Abidjan au siège de la CCJA (Côte d'Ivoire)	Avocats ; huissiers de justice ; juristes conseils ; magistrats ; greffiers, juristes référendaires ; auditeurs de justice ; universitaires.	300.000 FCFA
F16	«Prevenção e tratamento de dificuldades das empresas : as contribuições do AUPCAP revisto (en portugais) »	04 – 08 novembre 2019	Bissau (Guinée Bissau)	Magistrats; mandataires judiciaires; avocats; notaires; experts-comptables; experts judiciaires; greffiers; huissiers de justice; commissaires-priseurs; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux; contract managers; juristes d'entreprises; juristes de banques et d'assurances; fiscalistes; auditeurs; opérateurs économiques; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion et des investissements, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées en charge de la protection de l'emploi et de la sécurité sociale; auditeurs de justice; cadres et agents des Ministères en charge des finances (Impôts, Trésor, Douanes).	250.000 FCFA

M2	Forum International des professionnels du droit (FIPROD) – 1ère Edition « Négociation et conseils en investissements dans l'espace OHADA »	18 – 22 Novembre 2019	Malabo (Guinée Equatoriale)	Professionnels du droit ; membres des associations et fédérations nationales, régionales et internationales des professionnels du droit ; professionnels du chiffre ; membres des associations et fédérations nationales, régionales et internationales des professionnels du chiffre ; Organisations sous-régionales et régionales ; acteurs économiques ; administrateurs et formateurs des centres de formation des professionnels du droit ; cadres et collaborateurs des organisations d'intégration régionale ; cadres et collaborateurs des institutions financières et établissements de crédit ; structures nationales, régionales et internationales de promotion des investissements ; cadres et collaborateurs des centres de gestion agréés ; cadres et collaborateurs des chambres de commerce et d'industrie ; cadres et collaborateurs des compagnies d'assurances ; cadres des Ministères en charge du statut des professionnels du droit ; toutes entreprises ; universités ; écoles doctorales ; journalistes ; tout public intéressé.	250.000 FCFA
F17	« Prévention et traitement des difficultés des entreprises : les apports de l'AUPCAP révisé (en espagnol) »	18 – 22 Novembre 2019	Malabo (Guinée Equatoriale)	Magistrats ; mandataires judiciaires ; avocats ; notaires ; experts-comptables ; experts judiciaires ; greffiers ; huissiers de justice ; commissaires-priseurs ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts-comptables ; auditeurs ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion et des investissements, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes ; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées en charge de la protection de l'emploi et de la sécurité sociale ; auditeurs de justice ; cadres et collaborateurs des Centres de gestion agréés ; universitaires ; cadres et agents des Ministères en charge des finances (Impôts, Trésor, Douanes).	250.000 FCFA
F18	«Gouvernance des entreprises publiques : les bonnes pratiques de gestion du portefeuille de l'Etat »	09 – 13 décembre 2019	Cotonou (Bénin)	Dirigeants et managers des entreprises publiques ; cadres des Ministères en charge de la gestion du portefeuille de l'Etat ; administrateurs de sociétés d'Etat, de sociétés nationales, de sociétés d'économie mixte, de sociétés à capital public majoritaire ou minoritaire ; cadres et collaborateurs des sociétés privées exerçant une mission de service public ; agents comptables ; directeurs administratifs et financiers des entreprises publiques ; experts-comptables ; auditeurs ; agents judiciaires de l'Etat ; cadres et agents de contrôle de la gestion du portefeuille de l'Etat ; inspecteurs généraux d'Etat ; vérificateurs généraux ; cadres et contrôleurs du Trésor ; juges de Cours des comptes ; magistrats ; avocats ; notaires ; juristes d'entreprises.	450.000 FCFA

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL

NOM:.....PRENOMS:.....
.....PROFESSION:.....FONCTION :.....
.....PAYS :.....
.....NATIONALITE :.....
.....LANGUE DE TRAVAIL :.....GENRE :.....
ADRESSE COMPLETE :
.....
TEL :.....E-MAIL :.....
THEME DE LA FORMATION :
.....
.....DATE DE LA FORMATION :
.....LIEU :.....

NB:

- ! **Pour toute participation à la formation, le formulaire d'inscription dûment rempli doit nous parvenir deux (02) semaines avant la date de tenue de celle-ci ;**
 - ! Le présent formulaire est disponible en version électronique sur le portail web de l'OHADA à l'adresse <http://www.ohada.org/index.php/fr/entrer-en-relation-avec-l-ohada/inscription-formation-ersuma>
 - ! Les frais de formation doivent être réglés au plus tard une (01) semaine avant la date de début de la formation par :
 - ! Chèque certifié à l'ordre de : **ERSUMA**
 - ! Dépôt ou virement bancaire : NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN**
INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
NUMERO DE COMPTE : **181122510101**
IBAN : **BJ062 03027 181122510101 26**
SWIFT : **ECOCBJBJ**
 - ! Transfert Western Union/ MoneyGram /Rapid Transfert Ecobank :
- Contacter **Mme GAFFAN Rosaline Amélevi**, Tél: **+22997123363**, e-mail: gaffan.ersuma@ohada.org

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

.....

Signature et cachet

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR CABINET/ENTREPRISE/ORGANISATION

DENOMINATION SOCIALE : DOMAINE D'ACTIVITE :

PERSONNE RESPONSABLE :

LANGUE DE TRAVAIL : PAYS :

ADRESSE COMPLETE : TEL : E-MAIL :

THEME DE LA FORMATION :

DATE DE LA FORMATION :

LIEU :

N°	NOM	PRENOM(S)	PROFESSION / FONCTION	NATIONALITE	TELEPHONE	E-MAIL	GENRE
1							
2							
3							
4							
5							

NB:

- Pour toute participation à la formation, le formulaire d'inscription dûment rempli doit nous parvenir deux (02) semaines avant la date de tenue de celle-ci ;
- Le présent formulaire est disponible en version électronique sur le portail web de l'OHADA à l'adresse <http://www.ohada.org/index.php/fr/entrer-en-relation-avec-l-ohada/inscription-formation-ersuma>
- Les frais de formation doivent être réglés au plus tard une (01) semaine avant la date de début de la formation par :
 - ! Chèque certifié à l'ordre de : ERSUMA
 - ! Dépôt ou virement bancaire : NOM DE LA BANQUE : ECOBANK BENIN - INTITULE DU COMPTE : ERSUMA / FORMATION
NUMERO DE COMPTE : 181122510101 - IBAN : BJ062 03027 181122510101 26 - SWIFT : ECOCBJBJ
 - ! Transfert Western Union/ MoneyGram /Rapid Transfert Ecobank : Contacter Mme GAFFAN Rosaline Amélévi, Tél: +22997123363, e-mail: gaffan.ersuma@ohada.org

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

.....

.....

.....

.....

Fait à, le

Signature et cachet de la personne responsable

CONDITIONS GENERALES DES FORMATIONS

Inscriptions

1. L'inscription aux formations de l'ERSUMA s'effectue par la transmission d'un formulaire d'inscription dûment rempli et le versement des frais de formation correspondants.

2. Le formulaire d'inscription peut être rempli à titre individuel ou sous le couvert d'une entreprise ou d'une organisation. Il est déposé au siège de l'ERSUMA ou transmis par voie électronique à l'adresse suivante : **ersuma@ohada.org**.

3. La transmission du seul formulaire d'inscription dûment rempli vaut inscription provisoire. Elle est caduque si les frais de formation ne sont pas intégralement versés.

4. Aucun auditeur ne peut participer à une Formation à crédit. Les frais de formation sont intégralement versés au moment de l'inscription à la formation ou, au plus tard, deux (02) semaines avant la date de démarrage de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de 10% à tout groupe d'au moins trois (03) inscriptions.

Les étudiants et doctorants disposent d'un régime spécial sur demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA.

5. Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.

6. En prévision d'une inscription à une formation et sur demande expresse de la personne intéressée, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La facture établie est remise à l'auditeur concerné au plus tard le jour de la clôture de la Formation. Elle peut

également, sur la demande expresse du signataire du formulaire d'inscription, être transmise préalablement à la formation.

7. Le règlement des factures s'effectue par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter, est transmise sans délai à l'ERSUMA.

8. La session de formation est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.

9. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les cas, l'ERSUMA envoie, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de déroulement à la formation (lieu, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de formation).

10. Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne signataire du formulaire d'inscription pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus tard quinze (15) jours avant la date de démarrage de la session de formation ouvre droit au remboursement des frais de formation moyennant une retenue de 25% des frais de formation. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant des frais de formation dus ou perçus par l'ERSUMA.

Le seul défaut de participation effective, totale ou partielle, à la session de formation ne vaut pas annulation d'inscription et n'ouvre droit à aucun remboursement.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de sept (07) jours au plus tard avant la date de

démarrage de la session de formation.

Droits des auditeurs

11. Tout auditeur à une session de formation organisée par l'ERSUMA a droit à:

- une attestation de formation pour les sessions d'une durée de moins de cinq (05) jours ;
- un certificat de formation pour les sessions d'une durée d'au moins cinq (05) jours ;
- un kit pédagogique comprenant le programme, les supports de formation et le rapport général de la session de formation.

Responsabilité

12. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.

13. Le contenu de la formation est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les formateurs. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du

programme de formation sera communiqué aux auditeurs au début de la session de formation.

14. L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une session de formation dont il a pris connaissance des thème, lieu, durée ainsi que de la qualité des formateurs.

15. Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de formation.

Partenariat et formation sur demande

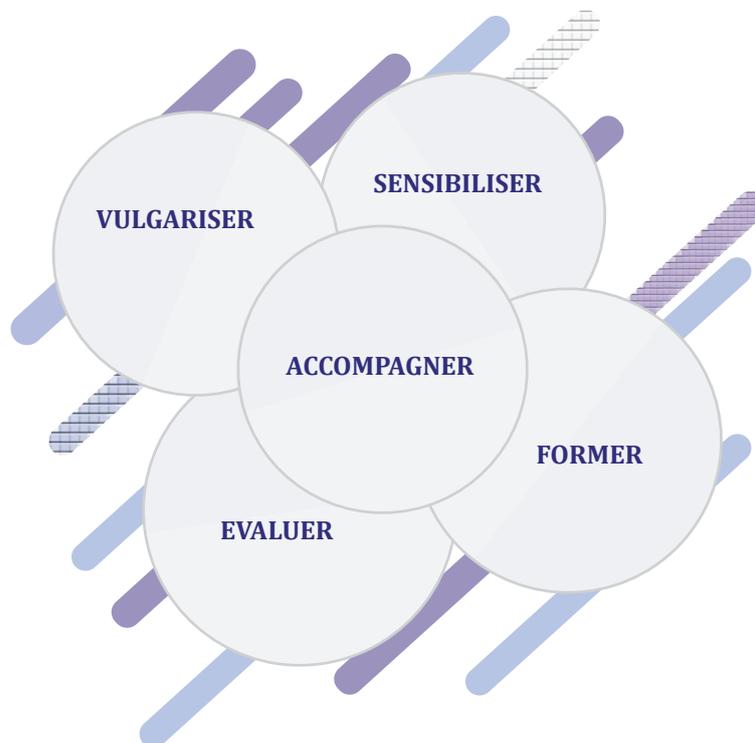
16. Toute demande de partenariat pour l'organisation de formations est acceptée suivant des conditions négociées.

17. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.



ECOLE RÉGIONALE SUPRÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE ERSUMA

Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes:



NOS SERVICES

Formation | Publications | Documentation | Consultation juridique
Edition | Librairie | Recherche | Traduction & Interpretariat en Droit